

Brevet Professionnel Conducteur de Machines Agricoles

BP CMA

Diplôme de niveau 4
Code RNCP : 37024



Durée et rythme de la formation

- 580 h en centre
- 357 h en entreprise
- Alternance entreprise - centre

Public ciblé

- Demandeur d'emploi
- Salarié en reconversion

Pré-requis

- Une motivation pour la conduite d'engins
- Aptitude physique
- Maîtrise des savoirs de base (français, mathématiques)
- Un niveau minimal en informatique

Contactez nous

02 48 70 55 15 - 06 64 57 57 80
bourges@cfppa.fr
www.cfppa.fr



Conduire, régler et entretenir de façon autonome des machines agricoles en tenant compte des contraintes agronomiques, techniques et de sécurité.

Date de formation

Du décembre 2026 au juillet 2027

Objectifs

- ✓ Organisation de chantiers de travaux agricoles mécanisés,
- ✓ Réalisation de travaux agricoles mécanisés,
- ✓ Maintenance des machines et des équipements agricoles.

Contenu de la formation

- ✓ **UC1: C1.** Se situer en tant que professionnel de l'agroéquipement
- ✓ **UC2 : C2.** Organiser le travail sur les chantiers de travaux agricoles mécanisés
- ✓ **UC3 : C3.** Réaliser des travaux mécanisés de préparation des sols et de mise en place des cultures
- ✓ **UC4 : C4.** Réaliser des travaux mécanisés sur les cultures et de transport des produits agricoles
- ✓ **UC5 : C5.** Assurer l'entretien et les réparations courantes des machines et des équipements agricoles
- ✓ **Une unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi (UCARE) : UCARE fourrage.**

Formation adulte en 1 an

Modalités et délais d'accès

- L'entrée en formation peut se faire de décembre à janvier.
- Plus tard si le candidat a des acquis professionnels.
- Formation en présentiel.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Accompagnement Personnalisé Individuel.
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre.
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite. Par contre en entreprise, cela relève de l'exceptionnel.



Modalité de sélection

- Tests de prérequis et entretien individuel

Conditions d'inscription

- Avoir plus de 18 ans,
- Être demandeur d'emploi, salarié ou autre,
- Justifier d'une expérience professionnelle de 12 mois, tous secteurs confondus.

De la mécano-soudure sur le site de Bourges

Principaux débouchés

- Conducteur d'engins agricoles
- Mécanicien agricole
- Gestionnaire d'équipement
- Chef de cultures en exploitation agricole

Suite de parcours possibles

- BTSa ACS'AGRI
- BTS TSMA
- BP REA

Indicateurs (Session 2025 du BPA

TCEEA)



* Par rapport aux stagiaires présents à l'examen

07 81 74 80 17 - 02 48 70 55 15

bourges@cfppa.fr

www.cfppa.fr



Modalités Pédagogiques

- Cours en salle
- Parcours progressif
- Chantiers réels
- Plateaux techniques
- Explications des gestes professionnels

Modalité de validation / Nom du certificateur

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Modalité d'adaptation

À l'entrée en formation, chaque stagiaire a la possibilité de bénéficier d'un parcours individuel de formation.

Modalités d'évaluation

Mises en situation professionnelle d'évaluation : vous serez placé dans des situations de travail au cours desquelles vos compétences seront évaluées lors d'épreuves pratiques, de rédaction, de présentation de dossiers professionnels et d'explication orale.

L'évaluation certificative est divisée en 6 Unités Capitalisables (UC) dont une UCARE qui doivent toutes être acquises indépendamment les unes des autres et sont valables pendant une durée de 5 ans.

Condition d'inscription à l'examen

- Avoir plus de 18 ans
- Le diplôme sera délivré en fin de formation en justifiant d'au moins 12 mois d'activité professionnelle à temps plein et de la validation de l'ensemble des modules

Rémunération

Indemnisation : Les modalités de rémunération auxquelles vous pouvez prétendre dépendent du financeur de votre formation et, par conséquent, de votre statut de bénéficiaire.



Les tarifs de formation

9 680 € financables par le conseil régional ou autres dispositifs : PRF, CPF, Contrat Pro, France Travail etc...

Date d'enregistrement de la certification

21-10-2022



Le CFPPA - Campus du Haut Berry est engagé dans une démarche qualité pour la mise en place des formations.



Cofinancé par
l'Union européenne



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE
L'AVVENTURE
DU VIVANT



Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de :
• l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen
• l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences